

— PAYSAGE, URBANISME ET PROJET : INTERFACES ET MÉDIATIONS LA QUALITÉ URBAINE COMME ENJEU

Antonio Da Cunha, Professeur honoraire
Universitaire de Lausanne

Courriel :
antonio.dacunha@unil.ch

Muriel Delabarre,
Maître d'enseignement et de recherche
Institut de géographie et durabilité
Université de Lausanne

Courriel :
muriel.delabarre@unil.ch

Imène Zaâfrane-Zhioua,
Enseignante à l'École nationale
d'architecture et d'urbanisme
Université de Carthage, Tunisie

Courriel :
imenezhioua@hotmail.fr

Le paysagisme est l'une des approches de la fabrique urbaine. Comme l'urbanisme, il implique d'appréhender les échelles de la ville contemporaine, d'identifier la complexité des lieux, d'analyser l'imbrication des cadres bâtis et des espaces ouverts, de trouver les relations entre leurs éléments pour en chercher l'organisation. L'enjeu du projet urbain est aujourd'hui non pas uniquement de penser et agir sur les lieux mais aussi de se confronter à ce dont les lieux sont porteurs, à leurs histoires et à leurs contextes. Les deux approches rappellent à une analyse des contextes mais aussi à l'interdisciplinarité des démarches. Ce sont deux disciplines riches et multiples à l'écoute des désirs des habitants. Comme l'urbaniste, le paysagiste mobilise différents savoirs projectuels et techniques pour négocier la forme des lieux après en avoir trouvé la structure. La question est aujourd'hui posée (Clos, 2018) : « le paysagisme serait-il l'urbanisme du XXI^{ème} siècle ? »

Les villes et leurs paysages constituent un enjeu majeur pour la pensée et l'action. Mais, le projet urbain ne fait sens que par les enchevêtrements relationnels qu'il accueille et les qualités d'usage qu'il autorise. Ensemble, pay-

sagistes et urbanistes cherchent à qualifier les espaces urbains afin de les rendre plus lisibles et davantage habitables pour les citoyens. C'est de cette hybridation entre les deux postures mais aussi de leurs singularités que cette édition des Cahiers du développement urbain durable entend témoigner. Si le chevauchement des compétences et des approches projectuelles apparaît aujourd'hui à l'évidence, différents essais ont aussi relevé les spécificités. De quelles compétences et de quelle(s) posture(s) singulières les paysagistes sont-ils porteurs ? Quels sont les répertoires de gestes, de modalités d'action et des modes de penser spécifiques qui sont des indices d'une relation au lieu de l'intervention ? Quelle est la place si particulière du paysage, autrefois domaine de spécialité de la géographie, dans le projet urbain ?

Donadieu (1999) souligne la singularité d'une pensée paysagiste qui trouve ses fondements dans une connaissance et un héritage issus de l'art des jardins. Bien que certains paysagistes revendiquent toujours un positionnement de jardiniers, faire du paysage ne se limite pas à cette entité. De fait, les paysagistes ont depuis longtemps délaissé la commande des abords des bâtiments et des cours privatives pour exercer la spécificité de leurs compétences à la grande échelle. « Entre villes et campagnes, conquérants d'un entre-deux imaginaire et sculpteurs des formes inépuisables de la nature dans la ville, les paysagistes, héritiers de l'art historique des jardins, dit Donadieu (1999 : 15), sont devenus les médiateurs exigeants de la refondation de la nature des espaces publics. ». Plus généralement encore, la dimension paysagère qui caractérise aujourd'hui un grand nombre d'actions d'aménagement urbain influe sur la manière de penser la transformation de la ville bien au-delà de la dimension végétale, même si celle-ci reste particulièrement significative, notamment en regard d'une demande collective difficilement contestable.

À l'ère de l'écologie et de la durabilité, les paysagistes sont porteurs d'une culture du projet mobilisant une prise en compte singulière des rapports entre ville et nature en rupture avec l'urbanisme moderniste. Les singularités ont trait autant aux modes de penser le projet qu'aux manières de le réaliser. Le paysagisme est un point de vue sur la ville, une posture projectuelle, mais aussi une méthode. La lecture du site et sa révélation, la refondation de la nature et du rôle des espaces publics, le registre écologique, esthétique, sensible et symbolique de l'action sur l'espace urbain caractérisent la posture paysagiste et justifient leur importance croissante dans les démarches contemporaines d'aménagement urbain. Pour Besse (2018 : 111), l'action paysagère va au-delà des directions classiques de l'activité projectuelle. Le paysage est un espace vivant. L'enjeu est désormais « non pas tant de penser et d'agir sur le paysage que de penser et d'agir avec lui, et d'autre part, de se confronter à la société et à ses espaces à partir des questions dont le paysage est porteur

et qu'il permet de poser au sein même des sciences sociales. » Le paysage apparaît ainsi non pas comme un simple objet mais aussi comme un horizon de sens pour l'action et la pensée.

— LE PAYSAGISME COMME RÉPONSE À UN HORIZON D'ATTENTE : LE DÉSIR DE NATURE

Dans un article publié en 1993, J. Lucan, soulignait l'importance croissante des paysagistes impliqués dans les aménagements d'espaces publics urbains et les interpellait à « sortir du bois » et à exprimer leurs points de vue sur la ville. Quelques années plus tard, dans un article publié dans les *Annales de la Recherche Urbaine*, P. Donadieu (1999) signalait dans les mêmes termes, « une irrésistible ascension des paysagistes » accompagnant l'accroissement d'une commande publique confrontée à une puissante demande sociale de qualité des cadres de vie. Analysée par les sociologues, cette demande collective apparaissait essentiellement comme un désir d'images et d'espaces naturels obéissant à des motivations complexes.

Le désir de nature, la présence d'espaces verts, l'aménagement de différentes formes environnementales, constituent des enjeux majeurs de la qualité urbaine. Mais ce désir de nature comme la réponse qu'a fabriqué le paysagiste, les effets même du paysage sont des constructions culturelles, des inventions de l'histoire. La création de parcs, des promenades plantées, de jardins de toutes sortes, les demandes multiples d'une place plus importante à attribuer à la présence du végétal et de l'eau dans la ville témoignent du rôle grandissant des paysagistes. Le paysage devient une ligne de force de l'urbanisme – une structure structurante - en tant que force de transformation des espaces matériels de la ville et du rapport social à ces espaces. Les citoyens revendiquent aujourd'hui avec force leur attachement à toute forme de présence végétale (Long, Tonini, 2012 ; Bourdeau-Lepage, 2017). Les histoires parallèles de l'urbanisme et du paysagisme leur donnent raison.

Bien que les trames des espaces verts renvoient en premier lieu au champ lexical de l'écologie, leur histoire est rattachée au domaine de l'urbanisme et du paysagisme (Arrif et al. 2013 : 25). L'idée de repenser la ville par ses espaces ouverts végétalisés est un savoir ancien. Dès la seconde moitié du XIX^{ème} siècle F. Olmsted propose d'associer des espaces et services publics à travers un système interconnecté de parcs linéaires et de réseaux verts. Cette « route urbaine paysagère » était destinée à la promenade urbaine. Manifeste d'une véritable ingénierie écologique pour gérer les eaux pluviales, elle devait assurer aussi l'offre de plusieurs services aux citoyens. L'idée de structure

organisatrice, support à des usages pluriels, a été partagée par l'architecte paysagiste Jean-Claude Forestier (1861-1930) qui préconise la création à Paris d'un système de parcs en milieu urbain afin d'offrir des terrains de loisirs aux citoyens, de constituer de larges réserves naturelles et des paysages protégés. À la fin du XIX^{ème} siècle l'imaginaire howardien intégrera le végétal à toutes les composantes du paysage urbain. Le végétal y devient un élément structurant de l'urbain intégrant les différentes pièces urbaines à travers l'articulation des parcs centraux aux jardins périphériques par des voies fortement plantées (Merlin et Choay 1988 : 358).

Le fonctionnalisme marquera le visage de la ville industrielle de l'après-guerre. Les théoriciens de la Charte d'Athènes avaient l'intention louable de réconcilier la ville avec le soleil, l'air et le végétal. Le paysage urbain issu de ce modèle fonctionnaliste est largement aéré par de lâches emprises vides et végétales. Mais l'urbanisme fonctionnaliste s'est limité à considérer le sol comme une grande toile de fond sur laquelle disposer maillages et formes de composition urbaine destinés à assurer la fluidité des circulations (Choay, 1965 : 35). Dans les interstices de la ville « du tout voiture » émerge la figure d'un espace libre et ouvert, neutre et homogène, vaste et dépouillé, étendu mais dépourvu de structure. On y trouve certes beaucoup d'espace vide mais peu d'espace public qualifié, des espaces verts, mais peu de composition végétale. L'esprit et l'intention de l'urbanisme fonctionnaliste à l'époque paraissaient légitimes, mais les réalisations ont trop souvent abouti à des paysages urbains caractérisés par une géométrie répétitive de tours et de barres semblables séparées par des vides « sans qualité », des délaissés de voirie, des enclavements préformatés, des morceaux de gazon étioilés par le temps. Le « mouvement moderne » du début du 20^{ème} siècle n'accordera qu'une place finalement assez résiduelle à l'espace vert dans la fabrication du paysage urbain : une fois posés les immeubles et les réseaux de voirie, l'espace vert, c'est tout le reste.

Après l'interrègne fonctionnaliste, l'émergence des préoccupations écologistes, a conduit les villes à renforcer des politiques publiques sous la forme de plan vert, de ceinture verte, de systèmes de parcs et jardins, de maille verte ou de plan de paysage pour atténuer les effets de l'urbanisation « sans qualités » et répondre aux multiples enjeux de l'urbanisme durable. Les naturalistes avaient pensé la nature sans l'homme et les « faiseurs de villes » des Trente glorieuses ont pensé l'urbain sans la nature. Les trames vertes et les plans de paysage sont aujourd'hui appelés à jouer un rôle majeur qui se décline et se réactualise par la notion de services écosystémiques (esthétiques, sociaux, environnementaux, etc.). Dans la ville contemporaine, le végétal a encore gagné du terrain au sein de la commande publique et dans l'expression du désir de ville des habitants. L'environnement ordinaire des

citadins est progressivement reconfiguré, réparé au bénéfice d'une nouvelle esthétique urbaine associée à la notion de durabilité. Avec la montée des préoccupations environnementales, la présence du végétal devient partie prenante de la réflexion sur l'urbanisme durable.

Le projet urbain durable ne rejette ni le minéral ni le végétal. Au contraire, il les présuppose. Il les ouvre l'un à l'autre et les met en relation sans pour autant les confondre. Le végétal devient ainsi une des lignes de force de la production des paysages urbains. Il s'agit alors d'articuler des échelles d'aménagement, des densités, des rapports d'intensité entre le minéral et le végétal, favorables à la qualité des lieux. Dans ce contexte nouveau, les paysagistes seraient-ils encore, comme le suggérait Marot (1995 : 63) les ambulanciers, souvent appelés trop tard, d'un urbanisme sans qualité ? Dans l'ordre du crime, l'urbanisme aurait-il, comme le suggérait aussi Eveno (cité in Donadieu, 1999), « trouvé dans le paysage son complice » ? Peut-être a-t-il été ainsi. Mais on mesure aujourd'hui les changements importants des modes de faire la ville, réclamant une multiplicité de savoir-faire qui s'organisent à l'aide de l'instrument emblématique que constitue le projet urbain. Dans cette nouvelle configuration de la fabrique urbaine les paysagistes émergent comme des professionnels ayant des compétences spécifiques pour agencer la ville durable et requalifier ses espaces ouverts, là où les pratiques des urbanistes ont été trop souvent défailtantes, là où la nature des espaces verts a souvent été réduite à un accessoire décoratif.

De fait, le paysage opère depuis une vingtaine d'années un retour dans les pratiques aménagistes, engageant le paysagiste comme un acteur à part entière de la conception et de la conduite du projet urbain. Cela est vrai aussi bien pour le travail d'énonciation de stratégies ou de programmes de transformation d'un périmètre urbain que pour le travail de conception et de mise en œuvre d'opérations urbaines et de trames structurantes. Si le paysagisme est devenu un principe générateur du projet urbain à l'ère de la durabilité, c'est sans doute parce que la culture paysagiste a trouvé, à côté de sa mission traditionnelle de décor de l'espace public urbain, une opportunité de participer à la production d'un ensemble très varié de services écosystémiques à destination des citadins. C'est aussi parce que le paysagisme représente indiscutablement un médium capable de recréer les coutures et les agrafes destinées à restituer à la ville son urbanité et de dessiner les contextes de son avenir. C'est parce qu'il nous offre la perspective de la reconstitution de la dimension imaginaire et poétique qui manque à la ville moderne construite d'après les principes de la Charte d'Athènes.

— PENSER LA VILLE PAR LE PAYSAGE : LES MÉTHODES ET LES RAISONS DU PAYSAGISME, UN ART RELATIONNEL

Les problématiques paysagères, sont proches des débats qui opposent les fonctionnalistes aux héritiers d'un urbanisme soucieux du contexte géographique et historique du projet. Le projet de paysage est une réponse spatiale apportée à un faisceau de données plus ou moins conceptualisées relatives au site et à un programme voulu par les pouvoirs publics. Cependant, souligne Blanchon (1999 :27), « la capacité à lire le site en profondeur caractérise aujourd'hui la pratiques du paysagiste : moteur de la conception, l'identité du site a vertu à déterminer le programme. » Vous devez parcourir le site et ses alentours en tout sens, dit aussi Corajoud (2000 :39), observer et configurer toutes les configurations, consigner toutes les choses jusqu'aux plus ténues et plus négligeables ; vous ne devez rien perdre de cette page d'écriture. ».

Marot (1995) propose l'expression de « suburbanisme » pour souligner la spécificité d'une démarche fondée sur la lecture sensible du site. Fromonot (2012) utilise aussi l'idée d'un urbanisme de révélation par opposition à un urbanisme de programmation et de composition, pour désigner la priorité donnée par le paysagisme de projet au décryptage du « déjà là » du site d'intervention et de son contexte. Comme le souligne Paquot (2016 : 81), le paysage urbain « réclame pour exister un à-côté, un au-delà, mais aussi un passé. » Par anamnèse de leurs passés et extrapolation de leurs qualités intrinsèques, les lieux auraient ainsi une capacité à engendrer le programme de leur propre évolution. La notion de temps, dit Keravel (2015), « est aussi fondamentale dans la mesure où le paysagiste travaille avec des matériaux vivants et évolutifs, dont il ne peut pas penser la transformation autrement que dans la durée. ».

Berque (1990; 1995) nous invite aussi à appréhender le paysage comme une relation symbolique et technique que l'homme établit avec son milieu. L'existence du paysage dépendrait de quatre éléments dont : un art du jardin et des représentations littéraires disant la beauté des paysages. Comme le souligne aussi Roger (1997 : 46), « un pays devient paysage par une opération d'artificialisation. Que celle-ci intervienne in situ par l'intermédiaire des paysagistes ou *in visu*, par l'intermédiaire des représentations qui modèlent le regard collectif, elle est la condition de possibilité de toute pratique et de toute perception paysagère. C'est ainsi par le sensoriel et par le sensible que l'on rencontre à la fois la nature, le végétal et le paysage en ville. Le paysage émergerait d'une relation, appelée « médiance », qui relie la subjectivité des hommes à leur environnement. Pour lui, les paysages, dans leur réalité ne seraient que des représentations dont la réalité ne connaît que des flux des relations qui lient les objets aux sujets qui les observent. Mobilisant la théorie de la trajection de Berque et s'inspirant de la notion d'esthétique relationnelle proposée par

Bourriaud (1988), Keravel (2015 : 12) ajoute aux spécificités reconnues du paysagisme l'idée que le projet de paysage est un art relationnel.

Le projet de paysage s'engage dans cette perspective comme processus en devenir mais aussi comme transmission. L'art du paysage serait « un art de passeur, passeur qui doit à la fois savoir saisir un site, le rencontrer, s'en des-saisir et le transmettre. » L'auteure fait l'hypothèse que l'originalité du paysagiste est de créer une « trajection » entre un sujet et un lieu. Le paysagiste serait un « passeur de paysages ». Ainsi, la composition paysagère, spatiale, que propose le concepteur est appelée à déclencher la rencontre entre le citadin et le site. Le paysagiste, dit-elle, en utilisant une métaphore sportive, a pour rôle de « faire une passe » à l'utilisateur pour que ce dernier entre dans le jeu. Le paysagiste « tend la perche » à l'utilisateur pour que celui-ci entre en dialogue avec le lieu, s'empare du lieu, cerne ses significations, ses qualités. Ces différentes approches nous aident aussi à comprendre le retour en force du paysage et des paysagistes au sein des pratiques aménagistes.

Le paysage et le paysagiste nous invitent aujourd'hui à la relation, au langage, à la réception, à la transmission d'une expérience sensorielle, à la réponse à une attente, à une demande en tant que principe ordonnateur de la ville. « Si la notion de paysage mérite d'être honoré, disait Sansot (1983 :13), ce n'est pas seulement parce qu'elle se situe de façon exemplaire à l'entrecroisement de la nature et de la culture, des hasards de la création et de l'univers et du travail des hommes, ce n'est pas seulement parce qu'elle vaut pour l'espace rural et l'espace urbain. C'est essentiellement parce qu'elle nous rappelle que cette terre, la nôtre, que nos pays sont à regarder, à retrouver, qu'ils doivent s'accorder à notre chair, gorger nos sens, répondre de la façon la plus harmonieuse qui soit à notre attente. ».

Le paysagisme contemporain s'attache autant à créer la matérialité spatiale des formes et des fonctions urbaines qu'à suggérer des usages et des significations de l'espace public qui font qu'un lieu aménagé est reconnu comme un lieu de qualité (Cunha, Guinand, 2014). Concept « frontière », le paysage relie les échelles de l'urbain en même temps qu'il institue une médiation entre les différents ordres de la ville (cadre bâti, infrastructures techniques, nature, etc.) et un interface entre leurs mondes sociaux et les acteurs des planifications urbaines. C'est l'un des résultats inattendus des contributions réunies dans cette édition des Cahiers du développement urbain durable que d'inviter le lecteur à réinterroger le projet urbain dans une perspective intégrant les différents enjeux du paysage urbain aux défis de la fabrique de la qualité urbaine.

— PAYSAGISME ET PROJET : LA QUALITE URBAINE COMME ENJEU D'UN URBANISME DU VIVANT

Pierre Donadieu nous rappelle à juste titre que l'enjeu des pratiques paysagistes est aujourd'hui dans le choix des méthodes qui permettent de construire, à toutes les échelles d'espace et de temps, un milieu urbain, qui est à la fois « matériel et immatériel, individuel et social, empreinte et matrice du vivre avec et dans la ville. » L'auteur retrace brièvement l'histoire de la notion du paysage et de sa refondation récente. L'art paysagiste s'est depuis toujours inspiré des valeurs esthétiques et symboliques du jardin qui fondent sa culture d'aménageur. Cependant, la culture paysagiste contemporaine a trouvé, à côté de ses missions traditionnelles – de décor de l'espace public urbain – celle de participer au processus de maîtrise du devenir spatial et social du territoire grâce à l'outil du projet. Héritiers de l'art historique des jardins, les paysagistes sont devenus les médiateurs de la refondation des espaces publics et de la production de la qualité urbaine par le projet.

Dans les années 1970, c'est Michel Corajoud qui nous a appris à regarder la ville comme un paysage. Il revendiquait pour le paysagiste des prérogatives pour l'espace vide comparables à celles de l'architecture des volumes construits. La mission urbaine du paysagiste consistait alors à renforcer la cohérence spatiale mise à l'épreuve par le fonctionnalisme, à relier l'intelligible et le sensible, le fonctionnel et le poétique. Il s'agissait, comme le disait Donadieu aussi (1999 : 10), de renouer les relations entre habitants, site et paysage afin de retrouver l'urbanité perdue. Le paysagiste procède ainsi par une re-connaissance du site afin de réinventer son imaginaire à partir des traces réelles ou reconstitués de son histoire. « En reconnaissant l'identité du site à aménager, souligne encore Donadieu (1999 :15) dans ses dimensions historiques et géographiques, les paysagistes allaient imposer une force régulatrice aux projets d'urbanisme et d'aménagement. »

L'analyse inventive du paysagiste définissait ainsi un substrat paysager, qui serait plus ou moins modifié en fonction du processus de projet et du parti adoptés. Mais à la fin des années 1990, l'approche paysagiste a été revisitée par un nouveau changement de paradigme. Progressivement, la notion de paysagisme urbain (landscape architecture) fait place à un urbanisme paysagiste (landscape urbanism) cherchant à définir des principes de construction de la ville, non par le bâti mais par et avec le paysage. Pour M. Desvigne, dit Pierre Donadieu, le paysage matériel n'est plus un équilibre stable à atteindre entre le site et le milieu engendré, mais une succession d'états engagée par des processus naturels et conditionnée par les impératifs des transitions urbaines en cours. La notion de services écosystémiques émerge ainsi au cœur de la conception des trames paysagères dans la ville. En même temps, une

nouvelle inflexion se dessine vers la prise en compte de la sensibilité corporelle du promeneur et de l'habitant. Jusqu'à la fin des années 1990, le paysagiste concepteur admettait « le postulat d'un usager spectateur réduit à une fonction visuelle, recherchant des points de vue sur des spectacles remarquables. »

En matière de conception urbaine le défi consiste désormais à se saisir ou à se dessaisir d'un site urbain pour le convertir en « lieux paysagers », capables de prendre en compte les services écosystémiques que ces milieux peuvent potentiellement fournir. Les projets paysagers créent des espaces de respiration, des lieux récréatifs et ludiques exposés aux éléments naturels en mouvement, composés par la biodiversité du vivant dans le souci d'offrir aux citadins des espaces habitables. Il s'agit aussi de mettre le citadin-promeneur, corps et esprit, au centre du projet. La réflexion de P. Donadieu ouvre sur une série de conceptions et interrogations permettant de situer la relation entre urbanisme et projet dans un contexte historique mouvant.

Clément Quaebeur questionne, plus précisément, les relations entre urbanisme et paysage comme « une synapse aux échanges particulièrement actifs » au coeur des projets urbains. Il utilise le descriptif de ces interfaces comme fil conducteur de l'analyse de l'urbanisme de Rem Koolhaas mis en œuvre par Lille-Euralille et le travail d'Alexandre Chemetoff sur la friche ferroviaire de Saint-Sauveur. Quels sont les rapports installés entre urbanisme et paysage dans le cadre de ces deux approches à priori antagonistes ? Malgré la tension entre, d'une part, une approche « sururbaniste », stratégique et programmatique dénonçant l'esthétisme suspect du paysagisme et, d'autre part, une démarche « suburbaniste », d'un urbanisme de situation, de révélation, fondant le projet sur l'analyse fine des singularités de l'existant, du déjà-là, pour construire un projet ancré dans son contexte, ce sont plutôt les convergences entre les deux postures qui sont mises en évidence. L'auteur relève ainsi trois caractéristiques communes qui tissent des correspondances entre les deux approches projectuelles : l'inscription du projet dans un inventaire préalable ; le recours à la description de l'échelle du grand territoire comme outil de la conception ; l'inclusion du projet dans la dimension patrimoniale et temporelle du processus paysager. Un chemin de traverse est trouvé. Il met en évidence la permanence des échanges à l'œuvre au cœur de l'interface entre urbanisme et paysage. Si le projet urbain relève de processus de conception très variés, il est aussi un art relationnel où le paysage intervient comme médiation nous rendant sensibles à l'histoire mouvementée des lieux mais aussi aux défis de l'avenir urbain. La synapse urbanisme-paysagisme devient ainsi un moteur de création des milieux urbains pouvant laisser place à de nouveaux imaginaires mais aussi à de nouvelles pratiques d'appropriation des espaces urbains. En tant qu'expression formelle, la nouvelle alliance ville-nature qui se dessine est plus

qu'une esthétisation de la ville. La synapse urbanisme-paysagisme qualifie les usages de l'espace de multiples manières et marque son développement par une mise en rapport réfléchie et délibérée des espaces bâtis et des espaces ouverts qui s'enracine dans l'histoire de la ville.

Depuis les travaux fondateurs de F. Olmsted aux États-Unis, de Alphand et Forestier en France l'intervention du paysagiste dans l'aménagement urbain cherche à agencer les espaces ouverts pour lui attribuer des utilités en les rendant plus attractifs (Le Dantec, 1996). C'est principalement par la mise en scène de formes naturelles (parcs, jardins, plantations d'alignement, circulations piétonnes, corridors écologiques, réseaux hydrographiques, etc.) que les intentions paysagistes sont articulées aux projets urbains. Cette mise en scène réserve souvent aux relations visuelles avec le site un rôle prépondérant. C'est ce que montre l'étude de cas de Rabat.

Le propos de **Mounia Bennani** illustre bien comment la synapse urbanisme-paysage a servi de fondement pour aménager les villes nouvelles marocaines au début du Protectorat français. L'auteure montre de quelle manière le projet de ville-paysage a été un outil de maîtrise du devenir spatial mais aussi social d'un territoire. Ville verte et capitale du Maroc, Rabat est inscrite sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. Elle se distingue ainsi comme la ville-paysage idéale, entièrement construite autour d'une structure paysagère articulant un réseau de parcs et de jardins, de boisements et de réserves d'espaces libres. Forestier (1906) avait défini son système de parcs comme un programme d'ensemble destiné à planifier les grandes villes et à orienter leur développement à travers un réseau hiérarchisé et continu d'espaces libres, allant du jardin de quartier aux grandes réserves naturelles situées aux limites de la ville consolidée. Appelé en 1913 à mettre en œuvre le concept de « système de parcs » dans le cadre d'un plan d'aménagement à Rabat, Forestier remet un rapport sur les réserves à constituer aux abords et au-dedans de la ville capitale et propose de faire appel à l'urbaniste Henri Prost pour la mise en œuvre de son concept de planification paysagère. Rationalité, esthétique et obsession d'hygiène, dit Bennani, allaient être les mots d'ordre. Conformément aux principes du « suburbanisme », la situation géographique et la topographie du site seraient déterminantes dans le choix de la répartition entre espaces libres et espace à bâtir de la future agglomération. Rabat, affirme Bennani, aura été la seule ville marocaine conçue de toutes pièces à partir d'un plan d'espaces libres.

Les nouveaux quartiers s'organiseront autour de trois jardins publics et d'un réseau de voies-promenades complétant la charpente végétale de la nouvelle agglomération. Le plan d'aménagement impose aussi des servitudes visuelles pour sauvegarder les points de vue plus remarquables sur le paysage de la capitale. Ces servitudes auront aussi un rôle de régulation des gabarits des

constructions nouvelles. Mais, la volonté de préserver le paysage existant et le patrimoine historique de Rabat dans le cadre de la vision hygiéniste de planification paysagère du début du XX^{ème} siècle étaient aussi, souligne Bennani, un moyen de mettre en œuvre la vision « civilisatrice » de la puissance coloniale. Un siècle après, le réseau de parcs et jardins créés à Rabat, forme l'essentiel des espaces plantés de la capitale. Rabat, souligne l'auteure, a su garder son statut de ville-paysage en protégeant et un réaménagement les espaces plantés mais aussi en créant de nouveaux. La capitale est ainsi devenue un patrimoine de l'humanité fédérant aujourd'hui un vaste territoire métropolitain composé d'une articulation de zones denses avec d'autres plutôt naturées. Le cas Rabat aurait pu être aussi un excellent terrain d'observation de la circulation internationale des savoirs de l'action paysagiste en matière d'aménagement urbain. En effet, l'analyse très fine de Mounia Bennani pourrait faire l'objet d'une deuxième lecture montrant de quelle manière acteurs politico-administratifs, techniciens et chercheurs se constituent en interfaces entre les différentes sphères de l'urbain, important et exportant concepts et idées dans l'espace et dans le temps.

Constatant les effets actuels de la croissance urbaine sur l'ensemble du territoire, **Marcellin Barthassat** nous invite à imaginer une ville-paysage, à échelle humaine, avec des aires re-naturées et d'autres construites. C'est une autre manière pour les paysagistes de participer à la qualification des tissus urbains en anticipant la ville qui vient. Dans le contexte de l'agglomération transfrontalière du Grand Genève, l'expérience du Plan Paysage (2007-2012) propose une inversion du paradigme de la croissance diffuse, mais aussi un changement de l'échelle de réflexion et d'action. C'est, souligne l'auteur, une manière de se projeter et de vivre une ville-paysage où l'espace rural et urbain installerait une continuité d'échelle humaine et durable en réponse au syndrome de la « peau de léopard ». Le constat de départ est affirmé. L'archipel des zones urbaines a amplifié la question des limites de l'urbain en impactant les sols artificialisés ainsi que les espaces naturels et agricoles. Le Plan paysage genevois s'attache justement, dans ses prémices, au traitement des franges urbaines, au déploiement d'un maillage vert et à la recherche d'une connectivité et d'une perméabilité des espaces publics.

Distingué par le Grand prix de l'urbanisme européen en 2010, le projet d'agglomération franco-valdo-genevois représente une première étape significative de la recherche de nouveaux équilibres en matière d'urbanisation répondant à ces objectifs. Mais, souligne l'auteur, le processus a été marqué par une grande complexité et des difficultés notamment en matière de gouvernance transfrontalière et de maîtrise de l'empreinte écologique. La démarche « paysage » a mis en évidence les éléments contradictoires du projet qui ont ouvert une vaste réflexion et un débat sur le statut des

certains espaces verts. L'enjeu consistait à passer du modèle de la croissance urbaine diffuse au projet d'un urbanisme compact et polycentrique capable de ménager les surfaces agricoles utiles et les espaces naturels et mettant au cœur de la réflexion la question de la qualité des espaces publics en milieu périurbain. C'est sur ce constat et ces intentions que le Plan paysage est élaboré en 2007. Il renoue avec le remarquable héritage conceptuel de l'urbanisme genevois des années 1930. Le rôle de l'espace public est au cœur de la réflexion. Le projet vise à la fois une fusion de la ville dans la nature et la citadinité périurbaine. Il illustre la recherche pour la forme durable d'une ville-paysage, capable de fédérer dix grands territoires dans la perspective du « suburbanisme ».

Le dessin/dessein du paysage devient l'armature d'un vaste espace public. Les vertus de l'espace ouvert comme outil de connexion et art de la transition entre des espaces solitaires et fragmentés dans un souci de continuité et de perméabilité de la ville est affirmée dans un contexte où les préoccupations écologiques sont devenues dominantes. Socle et matrice du projet territorial la charpente paysagère et le maillage vert répondent à trois ambitions : connecter les milieux ruraux et urbains ; préserver et restaurer les réseaux écologiques ; valoriser les grands espaces agricoles à l'échelle transfrontalière. Le droit à la mobilité et le « vivre ensemble », émergent dans le projet paysager comme des conditions de l'urbanité métropolitaine. Ces objectifs trouvent leur place dans le concept de la ville-paysage comme projet. Une notion empruntée à la discipline de la géographie dans les années 1920 et qui s'est glissée au fil du temps sous différentes formes dans le vocabulaire urbanistique (Mantziaras, 2008 : 93).

La démarche contemporaine de la ville-paysage propose toujours une ouverture du programme projectuel grâce à une inscription du projet dans une géographie physique, culturelle, mais aussi phénoménale qui fait du site et du contexte spatial dans lequel il est inséré, une matière de la démarche de conception. Le projet de ville-paysage d'aujourd'hui se décline sous le thème de la durabilité, du traitement des articulations et de la mise en relation des tissus urbains ayant des statuts divers, de la coexistence de la continuité des espaces publics et du traitement des limites de l'urbain. La critique paysagiste des programmes dans les projets d'urbanisme modernistes porte sur la logique sectorielle qui les régit, les hiérarchies induites entre les dimensions trop étroites admises comme constitutives du projet, la faible attention accordée à la qualité des espaces publics et aux dimensions environnementales. Le projet de ville-paysage accueille la diversité des fonctions, des activités et des usages des habitants en rupture avec une vision strictement fonctionnelle de l'espace. De manière plus générale, le projet de ville-paysage s'oriente vers la production de la qualité urbaine (formelle, fonctionnelle, d'usage) et la

reconstitution des milieux vivants et à l'échelle des agglomérations urbaines. Une perspective qui est largement partagée par les approches en matière de paysagisme et d'urbanisme durable.

Le projet, rappelle aussi Corajoud (2000 : 50), a « comme visée ultime la transformation et l'amélioration des lieux, mais il est, avant cela, une méthode qui permet de révéler les différentes manières dont l'espace peut se transformer. Rendre compte de cette démarche, c'est rendre accessible à tous (enseignants, décideurs, usagers, entreprises), l'enchaînement des décisions qui ont conduit à la mise en forme proposée.» L'hypothèse du projet de paysage comme art relationnel proposée par Keravel (2015 : 12 et ss) nous laisse comprendre encore le projet comme le résultat d'une rencontre entre le site et le paysagiste qui est certes une construction de l'esprit mais qui s'appuie aussi sur la réalité matérielle du site et de son contexte et qui se fait à double sens. L'acte de saisir qui se fait de façon individuelle. Il concerne, souligne Keravel (2015 :17), « avant tout une personne, le paysagiste et un lieu, le site à transformer. Pour devenir projet, cette première rencontre subjective doit se développer pour devenir une forme partagée, comprise, autrement dit dessinée. »

L'éclairage par la recherche et pour l'enseignement des démarches de projet portées par les praticiens paysagistes et urbanistes sollicite ainsi une acquisition de savoirs et de savoir-faire ouverts aux approches interdisciplinaires de la « fabrique » du territoire. Les dispositifs pédagogiques relatifs au diagnostic urbain, à la conception, à la cartographie, aux indicateurs territoriaux, à l'aide à la décision, etc., se conçoivent alors à la fois comme un moyen et une finalité des formations académiques dans le domaine du paysagisme, de l'urbanisme et de planification territoriale. Trois contributions réunies dans cette édition rendent compte de pratiques et d'outils pédagogiques expérimentaux témoignant d'une recherche de modes opératoires innovateurs en matière de « saisissement » et de « dessaisissement », de représentation, de narration, de conception et de transformation de l'urbain, de ses territoires et de ses paysages.

Jennifer Buyck s'appuie sur une série d'expériences pédagogiques dans le cadre de formations en urbanisme et dans lesquelles « il est proposé de penser, de représenter, d'expérimenter et de fabriquer les paysages de demain par la marche – ou plutôt de marches allant du cours in situ, au « transect » en passant par les « itinéraires habitants ». Le projet devient ici écologie de l'attention. La marche préconisée comme méthodologie de saisie des lieux se soustrait se soustrait à la passivité contemplative, pour s'inscrire dans une position plus dynamique donnant une forme au paysage. La marche, dit J. Buyck, est une manière d'expérimenter collectivement un paysage autant

qu'un moyen de le représenter dans toute sa diversité : c'est une façon de saisir les multiples dimensions du lieu tout en dépassant le simple repérage des espaces, un engagement à la réinvention des lieux au renouvellement des modalités de mise en récit des paysages. Des liens peuvent ainsi être révélés entre la marche et le projet : le projet est, tout d'abord, immersion dans le paysage, c'est-à-dire, prolongement d'un déplacement cognitif généré par les marches ; il est dialogue permanent avec le paysage, émergeant ici en tant qu'expérience de connexion par le et au paysage ; enfin, le projet devient, dans cette approche, éducation de l'attention au paysage. « Face aux crises écologiques et climatiques, face aux exigences de rentabilité immédiate, face à la vitesse des événements qui nous tétanise parfois, conclue Jennifer Buyck, nous marchons à travers des paysages, nous marchons les paysages, l'oreille attentive. C'est une sage folie, un vertige vécu, un immense défi en même temps, une heureuse liberté. »

Pour **Axelle Grégoire** les défis environnementaux, les crises écologiques, les territoires en déshérence de l'Anthropocène invitent aujourd'hui le paysagiste à transformer des outils d'aménagement et à renforcer sa capacité à gérer le territoire par le dessin. La crise écologique donne à voir le contour d'une réflexion nouvelle sur les interactions entre l'homme et l'environnement. Le changement touche autant la relation homme-nature que le cadrage scientifique de ces phénomènes. Notre planète est, comme le dit Lovelock (2001 :11) un système évolutif composé d'une part, de tous les objets vivants et, d'autre part, de leur environnement de surface – le sol, la croûte terrestre, l'atmosphère l'eau, etc. *Dans Face à Gaïa*, Latour (2015 : 11 et ss) explique que les écosystèmes évoluent avec nos actions qui les déstabilisent et deviennent eux-mêmes des « actants ». La nature a quitté son rôle de décor, d'arrière-plan pour rejoindre notre quotidien. Tout se passe, dit-il, comme si le décor était monté sur scène pour partager l'intrigue avec les acteurs. Cette idée d'une agentivité de la nature, de la diversité du vivant est aussi l'hypothèse de travail proposée par Axelle Grégoire pour qui la fabrication du paysage est accomplie simultanément par le monde de vivants, les humains mais aussi les non-humains. L'objet de sa recherche consiste ainsi à « réfléchir à la posture des acteurs de l'aménagement (architectes, paysagiste et urbanistes) à l'aube d'une réinvention globale des relations au vivant à l'échelle du territoire mais aussi de la ville elle-même. » Cette expérience, ajoute-t-elle, est conduite dans le champ du paysage urbain comme lieu de convergence et de tension systémique entre les différents agents humains et non humains qui la composent. L'objectif serait alors de développer de nouveaux procédés pour introduire l'ensemble du vivant comme préalable dans les représentations cartographiques de l'urbain afin de reformuler l'équation paysagère en donnant toute leur place aux « archipels silencieux »,

hors « du récit métropolitain anthropocentré ». Il s'agit ainsi de faire émerger une nouvelle cartographie urbaine intégrant la place autant des humains que des non-humains comme point de départ d'une coopération possible et d'un déploiement simultané des deux mondes imbriqués. La perspective proposée permettrait, de décrire autrement les paysages urbains mais aussi de proposer des stratégies paysagères alternatives par un recours au vivant comme outil de transformation des différents compartiments de la ville, de leurs formes, de leurs qualités, de leur résilience et de leur durabilité.

La contribution de **Sophie Lufkin** et **Emmanuel Rey** ferme la série des trois réflexions méthodologiques proposée dans ce Cahier par la présentation d'une approche multicritère appliquée à la description et à l'évaluation des enjeux de durabilité liés à la création de projets de nouvelles polarités urbaines dans l'Ouest lausannois. Le fonctionnalisme avait pu exclure la description du paysage de sa posture projectuelle. L'urbaniste, sujet tout-puissant, soumettait l'objet à son projet (Corboz, 2001). La description apparaît ici, au contraire, comme une opération active, intentionnelle et problématisée, un préalable au choix projectuel selon une procédure d'évaluation explicite. Le projet doit toujours être considéré comme un outil de connaissance, une manière d'expérimenter, de découvrir et de questionner un lieu.

Au-delà des questions de densité et de mobilité, quelles pourraient être les modalités de conception d'un cadre de vie durable au cœur des paysages hétérogènes – à caractère artificiel, naturel, industriel, agricole à la fois continues et juxtaposés - de l'Ouest lausannois? C'est la question qui a orientée les réflexions menées dans le cadre des ateliers de projet *Suburban Landscape* et *Suburban Polarity* de l'École polytechnique fédérale de Lausanne. La démarche pédagogique prévoyait que le développement de projets au sein de l'atelier serait finalisé par une évaluation multicritère des travaux sélectionnés, associée à une représentation graphique des indicateurs dessinant le profil de durabilité. Intitulée NEBIUS (Neighborhood-scale Evaluation to Intégration of Urban Sustainability) cette méthodologie évaluative permet, selon les auteurs, de « soutenir la conception, l'optimisation, l'évaluation et la comparaison des visions architecturales et urbaines à l'échelle du quartier, en explorant des modalités d'intégration d'approches interdisciplinaires et évaluatives au sein du processus de projet. » Dans l'ensemble, les interventions proposées s'inscrivent dans le processus plus large que le projet a pour fonction d'infléchir : étalement urbain, mitage du sol, dépendance des moyens de déplacement individuel motorisé, etc. La plupart des neuf visions retenues laissent une large place à l'intégration du projet dans les potentialités paysagères offertes par le site et génèrent des aménagements végétalisés significatifs. Sans évoquer la notion de ville-paysage, les projets s'inscrivent d'emblée dans la vision d'une agglomération urbaine comprenant

une multiplicité de centres secondaires distincts incarnant des densifications de qualité dans des espaces intermédiaires bien équipés en transports publics. La représentation graphique des résultats fournit un outil permettant une vision synoptique des profils de durabilité proposés. Mais l'expérience pédagogique met aussi en évidence la complexité des critères d'évaluation et la multiplicité des enjeux liés à l'implantation d'une nouvelle polarité urbaine aux limites de l'urbain consolidé.

Dans l'ensemble, les contributions réunies dans cette édition des Cahiers montrent bien que urbanistes et paysagistes cherchent aujourd'hui à répondre à un horizon d'attentes de la société avec lequel une pratique destinée à produire des espaces publics de qualité doit composer. La mobilisation des valeurs d'urbanité par des mises en scène végétales a été toujours centrale dans l'approche paysagiste en tant que réponse à un désir de nature des citoyens. Les approches paysagères permettent de réinventer la continuité et la perméabilité des espaces publics là où l'urbanisme a été défaillant. En travaillant au cœur de l'urbain, à la qualification de scènes ouvertes, végétales et artificielles, urbanistes et paysagistes peuvent ouvrir aux citoyens de nouveaux lieux offrant une large diversité de services écosystémiques. Le projet est le lieu d'invention de toutes les médiations pour tisser la cohérence urbaine, produire la qualité des espaces de vie et anticiper la ville qui vient. Les approches durabilistes du projet urbain, de l'urbanisme du vivant, ne pourront que laisser une part croissante aux pratiques paysagères.

— BIBLIOGRAPHIE

Arrif, T., Blanc, N., Boudes Ph., Cormier, L. (2013). Une histoire entre aménagement et écologie, in Clergeau, Ph., Blanc, N., *Trames vertes urbaines, De la recherche scientifique au projet urbain*. Paris : Le Moniteur, pp. 25-33.

Berque, A. (1990). *Médiance. De milieux en paysages*. Montpellier : Reclus.

Besse, J.-M. (2018). *La nécessité du paysage*. Marseille : Parenthèses.

Blanchon, B. (1999). Les paysagistes français de 1945 à 1975, L'ouverture des espaces urbains, in *Paysages en villes, Les Annales de la recherche urbaines*, vol. 85, pp.20-29.

Bourriaud, N. (1998). *Esthétique relationnelle*. Paris : Les Presses du réel.

Bourdeau-Lepage, L. (2012). *Nature en ville, Désirs et controverses*. Paris : Éditions La Librairie des territoires.

Choay, F. (1965). *L'urbanisme. Utopies et réalités*. Paris : Éditions du Seuil.

Clos, O., cité in Masboungi, A. (dir.) (2018). *L'Urbanisme des milieux vivants*. Marseille : Parenthèses.

Corajoud, M. (2000). Le projet de paysage : lettre aux étudiants », dans Brisson, J.-L. (dir.), *Le Jardinier, l'Artiste et l'Ingénieur*. Besançon : Les Éditions de l'Imprimeur, pp. 30-50.

Corboz, A. (2001). *Le territoire comme palimpseste et autres essais*. Besançon : Les éditions de l'imprimeur.

Da Cunha, A., Guinand, S. (dir.) (2014). *Qualité urbaine, justice spatiale et projet*. Lausanne : PPUR.

Donadieu, P. (1999). Entre urbanité et ruralité, la médiation paysagiste, in *Annales de la Recherche Urbaine*, no. 85, pp. 6-15.

Forestier, J.-Cl., N. (1908). *Grandes villes et systèmes de parcs*. Paris : Hachette.

Fromonot, F. (2012). Manières de classer l'urbanisme, in *Criticat*, no. 8, pp. 41-61.

Keravel, S. (2015). *Passeurs de paysages. Le projet de paysage comme art relationnel*. Genève : MétisPresses.

Latour, B. (2015). *Face à Gaïa: Huit conférences sur le nouveau régime climatique*. Paris: La découverte.

Le Dantec, J.-P. (dir.) (1996). *Jardins et paysages*. Paris : Larousse.

Long, N., Tonini, B. (2012). Les espaces verts urbains : étude exploratoire des pratiques et du ressenti des usagers, in *Vertigo*, Dossier Natures et Métropole, vol. 12, no. 2. <https://journals.openedition.org/vertigo/12931#text>

Lovelock, J. (2010). *La Terre est un être vivant. L'hypothèse Gaïa*. Paris : Flammarion.

Lucan, J. (1993). L'irrésistible ascension des paysagistes, *AMC, Le Moniteur Architecture*, no. 44.

Mantziras, P. (2008). *La ville-paysage, Rudolf Schwarz et la dissolution des villes*. Genève : MétisPresses.

Marot, S. (1995). L'alternative du paysage, *Le Visiteur*, no. 1, pp. 54-81.

Merlin, P. et Choay, F. (2005). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. Paris : PUF.

Paquot, Th. (2016). *Le paysage*. Paris : La Découverte.

Roger, A. (1997). *Court traité du paysage*. Paris : Gallimard.

Sansot, P. (1983). *Variations paysagères. Invitations au paysage*. Paris : Klincksieck.

